

XXXX et YYYY

XXXX, le 2-06-2021

XXXXX

56330 Pluvigner *

Direction départementale des territoires et de
la mer

Vos Refs. : SP56_2021_15

Faisant suite à votre courrier du 2 Juin 2021, réceptionné le 29 Juin 2021, ci-joints les compléments d'information demandés :

- Nombre de nids de moineaux domestiques détruits lors des travaux d'aménagement de cache-moineaux sur 12 mètres de la partie longère n°2 : Deux nids ont été détruits par nos soins façade ouest, l'un en mars et l'autre en avril (ils ne contenaient ni œufs, ni oisillons). L'accès d'Un nid a été potentiellement supprimé par l'ouvrier en charge des travaux du côté façade est.
- Mesures compensatoires mis en place pour compenser la destruction des nids de moineaux domestiques : – 2 nichoirs au niveau de la façade de notre garage (situé dans une partie de la longère en face de la longère d'habitation, cf. photo) – d'autre part, des accès potentiels de moineau nicheur au niveau des sous-pentes de notre longère d'habitation n'ont pas été supprimés (ceux situés aux 2 extrémités de la longère côté ouest et côté est, cf. photos). J'ai personnellement observé que l'un des accès côté ouest était continuellement emprunté par les moineaux. – Par ailleurs, dans notre propriété un auvent en bois est aussi une source importante de sites pour les nicheurs (cf. Photo), sans compter que notre propriété comprend de nombreux arbres.

Encore une fois, je tiens à vous préciser que nous ignorions que les moineaux domestiques étaient considérés espèce menacée et protégée – l'information nous a été formulée *via* le site *web* de la DREAL dont la dénomination nous a

été communiquée par une voisine, mais malheureusement après que les travaux soient terminés ; ce qui explique notre demande de dérogation à postériori. Certes, nul n'est censé ignorer la loi, le droit à l'erreur sincère et reconnue est cependant possible – nous reconnaissons ne pas avoir été suffisamment vigilants et réactifs mais espérons que vous tiendrez en considération notre bonne foi lors de l'instruction de notre dossier.

Très cordialement

XXXXXX

Adresse Résidence Principale : XXXXXX

NB : * le hameau de XXXXXXXX est situé à 8 kms de Pluvigner en pleine campagne agricole - il est constitué de 2 longères (6 propriétaires) de plus de 100 mètres de longueur de sous-pentes, source de nombreux sites pour les moineaux nicheurs.

PS : D'autre part, je tiens également à préciser que les travaux d'aménagement de cache-moineaux avaient été initiés car à chacun de nos passages à XXXXXXXX, les dégâts étaient tels que nous avions des difficultés à ouvrir le volet de la porte côté ouest et l'élimination des fientes accumulées et incrustées sur la terrasse n'était rendue possible qu'après javellisation systématique.